

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 290

présenté par
M. Blein
-----**ARTICLE 48 BIS**

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« ou à une scission »

les mots :

« , à une scission ou à un apport partiel d'actif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.